



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

1550, rue Metcalfe
bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : (514) 872-3568
Télécopieur : (514) 872-2556
ocpm.qc.ca

**Projet de règlement P-03-044 modifiant le plan d'urbanisme
afin d'y incorporer un document complémentaire**

Rencontre préparatoire aux audiences de la semaine du 26 mai 2003

Date : 21 mai 2003
Heure : 9h30 à 10h45
Lieu : OCPM
1550, rue Metcalfe, 14^e étage

Étaient présents :

De la Ville de Montréal (Service du développement économique et urbain (SDÉU))

M. Gilles Galipeau
M. Jean-Claude Cayla
M. Martin Éthier

Des arrondissements

	Arrondissement
Mme Marie-Hélène Bouchard	Côte-des-neiges/Notre-Dame-de-Grâce
M. Jonathan Shecter	Côte-St-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest
M. Jean Lacroix	Côte-St-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest
Mme Christine Racine	Lachine
M. Maurice Sauvé	Lachine
M. Daniel Hébert	Mercier/Hochelaga/Maisonneuve
Mme Julie Doyon	Mercier/Hochelaga/Maisonneuve
M. Sylvain Decoste	Mercier/Hochelaga/Maisonneuve
Mme Huguette Béland	Mercier/Hochelaga/Maisonneuve
M. Yvon Paquette	Montréal-Nord
Mme Marie Marthe Papineau	Montréal-Nord
Mme Fabienne Labouly	Pierrefonds/Senneville
M. Alexandre Verdy	Outremont
M. Ronald Delcourt	Outremont
Mme Danielle Tourigny	St-Léonard

De l'OCPM

M. Jean Paré	commissaire
M. Yves Archambault	commissaire
M. Joshua Wolfe	commissaire
M. Alain Cardinal	secrétaire-général
M. Pierre Lizotte	analyste
Mme Sophie Hamel-Dufour	analyste
M. Rémi Manesse	analyste

La rencontre est présidée par M. Jean Paré et M. Pierre Lizotte agit comme rapporteur.



1- **Présentation des commissaires, des analystes et des participants**

M. Jean Paré présente aux participants, Messieurs Yves Archambault et Joshua Wolfe qui sont les deux autres commissaires siégeant sur cette commission, ainsi que les analystes qui assistent les commissaires, soit :

- M. Pierre Lizotte qui accompagne M. Wolfe
- Mme Sophie Hamel-Dufour qui accompagne M. Archambault
- M. Rémi Manesse qui accompagne M. Paré

On invite chacun des participants à se présenter lors d'un rapide tour de table.

Les arrondissements convoqués sont ceux où se tiendront les audiences publiques de la semaine du 26 mai. Les arrondissements représentés à la réunion sont :

- Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce
- Côte-St-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest
- Lachine
- Mercier/Hochelaga-Maisonneuve
- Montréal-Nord
- Pierrefonds/Senneville
- Outremont
- St-Léonard

L'arrondissement de Kirkland n'est pas représenté

2- **Rôle respectif**

M. Paré explique la démarche de la commission et le rôle de chacun des acteurs : commissaires, analystes, secrétaires de séance et représentants du Service de développement économique et urbain et de l'arrondissement.

M. Paré précise que la consultation publique est l'occasion de recueillir les questions, les points de vue, les commentaires et les attentes des citoyens. En règle générale toutes les questions sont reçues. Lorsque la question ne concerne pas le document complémentaire le président demande que la réponse soit brève.

La participation des arrondissements soulève quelques commentaires. Ainsi on craint que les questions adressées par les citoyens aux représentants des arrondissements, via le président, aillent trop loin compte tenu de leur degré de préparation ou d'avancement dans les travaux. M. Paré précise que ces questions font partie de la consultation. M. Galipeau, invoquant les séances qui se sont déroulées à date, souligne la portée restreinte des questions des citoyens à l'arrondissement. M. Cardinal rappelle que la consultation se fait avec un souci de transparence et d'ouverture et que le pire est l'absence de réponse. M. Paré mentionne que l'expérience montre que dans plusieurs arrondissements, les questions soulevées à partir du document complémentaire vont alimenter la réflexion sur la révision du plan d'urbanisme.



Pour ce qui est de la position des arrondissements, on précise que le lieu ne se prête pas à un débat entre l'arrondissement et le Service de développement urbain et économique. Si la position de l'arrondissement est esposée ce sera à partir des questions des citoyens.

3- **Objet de la consultation publique**

Le document complémentaire, qui fait l'objet de la consultation publique, est prévu dans la charte de la ville de Montréal et dans la loi. Il s'agit d'un document technique qui implique, pour les arrondissements, l'obligation de maintenir ou au besoin d'ajuster (ajout ou renforcement) leur réglementation dans les 90 jours suivant son entrée en vigueur.

La consultation publique dans les arrondissements vise à permettre aux citoyens de cerner les conséquences concrètes du document complémentaire sur leur arrondissement. Les possibles modifications aux règlements de l'arrondissement peuvent donc être abordées lors de cette consultation. Les commissaires peuvent demander d'approfondir ou d'illustrer par des exemples la portée de certains éléments du document complémentaire.

Outre les séances en arrondissement, il y aura en juin des plénières pour les secteurs Est, Ouest et Centre de la ville. Celles-ci seront l'occasion pour des citoyens ou des groupes d'intérêt de présenter un mémoire eu égard au document complémentaire.

Tous les documents reçus ou produits dans le cadre de ces audiences seront accessibles sur le site internet de l'OCPM.

L'Office mettra à la disposition des citoyens, à chaque audience, un document sur :

- le mandat de l'office
- le déroulement des séances
- le code de déontologie des commissaires
- le dépôt des mémoires

4- **Séance de consultation publique**

Le calendrier des séances de la semaine du 26 est le suivant :

Date	Arrondissement	Commissaire/ Analyste
26	Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce	Joshua Wolfe/Pierre Lizotte
	Montréal-Nord	Yves Archambault/Sophie Hamel-Dufour
27	St-Léonard	Joshua Wolfe/Pierre Lizotte
	Kirkland et Pierrefonds/Senneville	Jean Paré/Rémi Manesse
28	Mercier/Hochelaga-Maisonneuve	Jean Paré/Rémi Manesse
	Outremont	Yves Archambault/Sophie Hamel-Dufour
29	Côte-St-Luc/Hampstead/Montréal-Ouest	Joshua Wolfe/Pierre Lizotte
	Lachine	Jean Paré/Rémi Manesse



M. Paré valide auprès des représentants, les noms des personnes de l'arrondissement qui seront présentes lors de la séance. Les changements sont notés et au besoin les confirmations seront transmises à l'Office dans les meilleurs délais.

Déroulement de la séance

La séance en arrondissement comporte deux parties.

La première partie comprend :

- Le discours d'ouverture du président de la séance,
- La présentation du document complémentaire par le SDÉU à l'aide d'un Power Point,
- Les questions des citoyens.

La seconde partie est consacrée à recevoir les commentaires et opinions des citoyens

Outre le déroulement normal des séances, les points suivants sont précisés.

- Les questions et les réponses sont adressées au président de la séance.
- Pour la période des questions, les citoyens auront droit à deux questions mais peuvent s'inscrire au registre autant de fois qu'ils le souhaitent. Pour la période des commentaires, les citoyens n'ont droit qu'à une seule présence.
- Les élus présents sont considérés comme citoyens et sont donc sujets aux mêmes règles de participation;
- En autant que l'arrondissement dispose des équipements, l'enregistrement des séances est apprécié.
- Le compte rendu doit être acheminé à l'Office de la consultation publique en version électronique. M. Cardinal demande de faire diligence dans la livraison du compte rendu afin que l'Office puisse rapidement le mettre à la disposition de citoyens, notamment ceux qui ont un mémoire à préparer.

Considérations linguistiques

M. Paré précise les règles eu égard à l'usage du français et de l'anglais, notamment dans les arrondissements bilingues.

Règle 1 : Tout citoyen peut s'adresser au président de la séance dans l'une ou l'autre langue et les réponses respecteront son choix linguistique. Cela s'applique à tous les arrondissements.

Règle 2 : Dans tous les arrondissements, la présentation Power Point du Service de développement économique et urbain se fera en français. Cela dit, dans le cas des arrondissements bilingues, il appartient au président de séance d'évaluer les



ajustements requis. Il peut demander une version sommaire en anglais, soit à la fin de la présentation ou à la suite de chaque thème. Une version papier en langue anglaise de la présentation Power Point du Service de développement économique et urbain sera disponible.

Logistique

Un schéma de la disposition de la salle a déjà été envoyé à tous les arrondissements. Rappelons qu'il faut une table à l'avant pour le commissaire et face à celle-ci une autre table où viendront s'asseoir les citoyens lors de leur intervention.

5- Impact du document complémentaire dans chacun des arrondissements

M. Paré invite les représentants des arrondissements à faire état de leurs prévisions quant au nombre de participants (personnes ou groupes) et aux enjeux ou questions susceptibles d'être soulevés eu égard au document complémentaire.

Les commissaires notent l'information pour les arrondissements dont ils présideront les séances.

6- Levée de la rencontre